

COMITES—*Suite.*COMITE DES COMPTES PUBLICS—*Suite.*

M. J. D. Reid—Intermédiaire dans ministère des Travaux publics, M. John Moore—890; McAusty—891; jamais le gouvernement n'a aidé enquête—892; si on nous permet de remonter dans rapports prouverons vol partout—892.

M. R. L. Borden—Précédent crée il y a ans—893; comptes de deux années soumis—893; pas la moitié des enquêtes faites en une session pour cause entraves—894; aucun détriment pour public par envoi compte de deux années—894; motion restrictive—895.

Sir W. Laurier—Explication précédent—895; à cause absence forcée—895; en vertu entente—895.

Sous-amendement Laurier mis aux voix—896.

Adopté par 98 à 74—897.

## COMITE DES DEBATS.

M. Gervais—Propose adoption premier rapport—6739; réorganisation du personnel—6739.

Hon. Fielding—Impression nécessaire au procès verbal—6639.

## COMITE DES IMPRESSIONS.

Sir W. Laurier—Propose liste—322.

Adopté—322.

## COMITES PERMANENTS.

Sir W. Laurier—Propose comité de sélection—5.

M. G. Taylor—Propose substituer nom Perley à Taylor—5.

Sir W. Laurier—Compliments à M. Geo. Taylor—5.

M. Taylor—Suggère entrée au Sénat—6.

Sir W. Laurier—Mauvais résultat avec vacance Arthabaska—6.

M. R. L. Borden—Compliments Taylor—6.

Sir W. Laurier—Propose adoption comité de sélection des comités.

Permanents—273; noms—273.

Sir W. Laurier—Propose ajouter nom Gilbert à certains comités—392.

Adopté—392.

## COMITES DES PRIVILEGES ET ELECTIONS.

M. German—Dépose 3e rapport—7079.

Sir W. Laurier—Sera discuté après vacance Pâques—6080; avis sera donné—7080.

## ACCUSATIONS CONTRE M. A. LANCTOT.

M. W. M. German—Propose adoption 3e rapport comité privilèges et élections—8241; accusation portée par Blondin contre Lanctot, texte—8242; explications Lanctot—8244; ouvriers en dehors des chantiers inaccessibles—8244; arrangements avec Pagé et Champagne—8245; démarches auprès de Papineau—8246; les

COMITES—*Suite.*ACCUSATIONS CONTRE M. A. LANCTOT—*Suite.*

M. W. M. German—*Suite.*

heures de travail, déposition Douaire—8246; déposition Louis Paul—8247; le prix de l'ouvrage—8248; avis des experts—8250; M. Lanctot dit avoir payé plus que travail ne valait—8250; limitation enquête à matières de la motion—8251; aucune trace de conspiration—8252; arrangements pour employés faits à l'insu de M. Lanctot—8252; Champagne et Pagé seuls responsables—8252; M. Papineau réside en face de M. Lanctot et avait certainement connaissance des travaux—8254; les hommes ayant travaillé à la journée—8254; le compte de peinture—8254; peinture préparée et transportée à résidence Lanctot—8254; les arrangements pour peinture—8256; le blâme du rapport envers Blondin—8256; M. Lanctot n'a rien fait de répréhensible—8257; propose adoption rapport—8257.

M. F. D. Monk—Regrette manque unanimité comité privilèges et élections—8388; principe en jeu—8258; construction maison Lanctot—8258; témoignage Pagé peu digne de foi—8256; si l'ouvrage ne pouvait pas se faire légalement devait être abandonné—8260; pour parler Pagé—Lanctot—8260; moyens employés pour éviter trace du travail dans les livres—8262; pour les ouvriers—8262; pour les matériaux—8262; le rôle de M. Papineau—8264; le remboursement—8264; le remplacement des matériaux—8264; illégalité entente conclue par Lanctot—8266; dépense de deniers de l'Etat—8266; violation indépendance du Parlement—8266; scandale des chantiers de Sorel—8267; enquête générale nécessaire—8267; propose adoption en amendement rapport minorité—8267.

Hon. sir A. Aylesworth—Gravité mise en accusation député devant ses pairs—8268; amitié de collègue—8268; prédilection politique—8268; valeur réputation—8268; attitude Lanctot depuis accusations—8268; la Chambre club de gentils-hommes—8269; attitude depuis enquête—8278; la seule chose à décider est si député de Richelieu a perdu droit à son siège par acte déshonorant—8269; gouvernement pas en cause—8269; procès d'un homme—8270; aucune preuve d'acte frauduleux—8270; parlement, plus haut tribunal du royaume britannique—8270; la lecture des témoignages et l'audition des témoins—8272; aucune vente de matériaux faite—8272; le remplacement—8272; le paiement par chèque—8274; quelle que soit opinion sur employés du gouvernement, Lanctot n'a pas mal agi en quoi que ce soit—8274; rapport de minorité—8275; conclusions Monk—8275; idée nuageuse de l'indépendance parlementaire—8276; texte formel—8276; seule interdiction "contrat en vertu duquel derniers publiés doivent être payés à député—8277; le député a le droit de payer à l'Etat—8277; paiement de dettes